

**Interpellation de Mr. Daniel Senesael à Mme. Marie-Christine Marghem
Ministre de l'Environnement et du Développement durable**

Objet : Une transition environnementale juste

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

La semaine dernière, en Commission Santé, j'ai interpellé Madame la ministre de l'Environnement sur l'un des plus grands défis de notre temps.

Elévation du niveau des mers, diminution de la biodiversité, multiplication des catastrophes naturelles qui se feront plus intenses et plus fréquentes... Si l'on n'agit pas rapidement, le réchauffement climatique aura de lourdes conséquences tant pour les générations actuelles que futures.

Des mesures durables visant à réduire nos émissions de gaz à effet de serre et à limiter les impacts des changements climatiques sont indispensables.

Le statut quo n'est pas une option !

Il est d'autant plus indispensable d'agir que les changements climatiques renforcent les inégalités entre Nord et Sud, entre riches et pauvres. Les populations les plus fragiles sont en effet les premières victimes des conséquences du réchauffement alors qu'elles en sont les moins responsables. C'est une question fondamentalement sociale au niveau international et national car ce sont souvent les personnes les plus vulnérables qui souffrent le plus des dégradations de l'environnement. Ce sont souvent les personnes les moins favorisées qui vivent dans les quartiers plus pollués. De ce point de vue, les inégalités environnementales recouvrent très souvent des inégalités sociales.

Chers Collègues,

La volonté légitime et urgente de préserver notre environnement et le climat passe par une nécessaire transformation de nos économies, par une refonte de nos modes de production et de consommation. Il est évident qu'on ne pourra pas passer d'une économie dépendante des énergies fossiles à une économie faible en carbone sans une stratégie de transition sociale juste et durable.

Tout comme il est certain que s'inscrire dans une logique néo-libérale qui postulerait que les dynamiques de marché mèneraient d'elles-mêmes à une économie faible en émissions carbonées réellement soutenable et socialement juste paraît illusoire.

C'est pourquoi, il est capital que les politiques menées afin de limiter notre impact sur l'environnement soient orientées de telles sortes qu'elles ne laissent personne sur le bord du chemin.

Dans cette matière, les pouvoirs publics ont un rôle essentiel à jouer notamment en termes de régulation car la justice sociale, le développement économique et le respect de l'environnement, je l'ai dit, ne se réaliseront pas d'eux-mêmes.

En réponse à mon interpellation, la Ministre m'a indiqué qu'elle partageait mon constat et qu'elle plaiderait pour que la transition environnementale juste soit défendue lors du sommet de Paris sur le Climat à la fin de cette année.

Cette approche est également indispensable au niveau national car, je le répète, il n'y aura pas de lutte efficace contre le réchauffement climatiques sans la participation du plus grand nombre. Et il n'y aura pas d'adhésion du plus grand nombre si la transition environnementale ne renforce pas également les droits sociaux de chacun.

Chers Collègues,

Afin de demander au gouvernement de s'inscrire dans une transition environnementale juste, j'ai déposé une motion de recommandation. Nous demandons au gouvernement :

- D'inscrire au cœur du futur « Protocole de Paris » l'objectif d'une transition juste et durable vers une société qui émet peu de gaz à effet de serre et consomme moins de matières premières, ce qui nécessite d'assurer l'accompagnement social des plus fragiles et des travailleurs et de garantir l'activité économique afin de rendre ce changement acceptable ;
- De défendre systématiquement au sein des organisations internationales et européennes la transition vers un développement durable qui assure une protection sociale forte tout en intégrant les enjeux économiques et environnementaux ;
- De concrétiser le soutien aux pays en développement afin de les aider à faire face aux conséquences du réchauffement climatique via notamment la mise en œuvre d'une taxe sur les transactions financières dont une partie sera affectée à cet objectif ;
- D'intégrer davantage les objectifs de développement durable dans les politiques publiques et dans leur évaluation ;
- De développer de nouveaux indicateurs, en complément du PIB, afin de mieux mesurer le bien-être des citoyens et les utiliser conjointement pour orienter les politiques publiques vers cet objectif ;
- Et, enfin, de généraliser progressivement l'utilisation des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics en tenant compte de la nature du marché et du secteur concerné et en instaurant un dialogue avec les secteurs pour les aider à répondre à ces marchés publics

Je vous remercie